



## COMMUNE DE FOURNEAUX (Loire)

### CONSEIL MUNICIPAL

#### PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 16 janvier 2026

Le Conseil Municipal de la commune de FOURNEAUX, dûment convoqué par courrier électronique du 9 janvier 2026 affiché le même jour, s'est réuni en session ordinaire, le 16 janvier 2026 à 20h30 à la mairie, sous la présidence de Jean-François NEYRAND, maire.

**Nombre de Conseillers en Exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 13**

**Présents :** Jean-François NEYRAND, Jean-Jacques BABE, Jean-Claude de HENNEZEL, Anne-Laure LANGEVIN, Marise GIRARD, Bernard CHARMILLON, Jean-François CHETAIL, Myriam COUTURIER, Pascal GOUTTENOIRE, Carole de la SALLE, Samuel PIOT, Christian VILLAIN

**Absents excusés :** Aurélie CHEVRON, Isabelle JUNET

**Pouvoirs :** Isabelle JUNET à Anne-Laure LANGEVIN

**Secrétaire de séance :** Marise GIRARD

Jean-François NEYRAND constate que le quorum est réuni et que le conseil peut valablement délibérer.

Il demande au conseil son accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant : « Subvention au CCAS ».

Après accord unanime sur l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, il rappelle l'ordre du jour ainsi modifié:

- 1) Examen et approbation du PV de la réunion du 5 décembre 2025
- 2) Avenant à la convention avec le CDG 42 pour l'appui à la rédaction des dossiers de départ en retraite
- 3) Point sur les différents dossiers en cours
- 4) Situation financière 2025 provisoire
- 5) Réflexions sur le budget 2026 et orientations proposées
- 6) Subvention au CCAS
- 7) Questions diverses

#### 1) Lecture et approbation du procès-verbal du 5 décembre 2025

Jean-François NEYRAND rappelle que le projet de procès-verbal a été envoyé à tous les conseillers, et indique que la version soumise à leur approbation a été légèrement modifiée à la suite d'une remarque de Carole de la SALLE. Bernard CHARMILLON, absent au précédent Conseil, revient sur le calcul du forfait communal à verser à l'école Notre Dame de la Voisinée après signature du contrat d'association ; le montant à verser est calculé en fonction du coût par élève de l'école publique ; si les effectifs de l'école publique baissent, à coûts constants de l'école publique, le forfait par élève augmentera et le forfait communal global à verser à l'école Notre Dame de la Voisinée pourrait être plus élevé. Jean-François NEYRAND répond que le raisonnement est mathématiquement exact, mais

que pour le moment les effectifs de l'école publique sont stables, que s'ils venaient à baisser un ajustement des coûts de l'école publique serait à regarder, notamment suppression d'un des postes d'ATSEM, et que le risque supposerait qu'il y ait une évolution différente des effectifs entre les deux écoles. Suite à ces échanges, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 5 décembre 2025.

## **2) Avenant à la convention avec le CDG 42 pour l'appui à la rédaction des dossiers de départ en retraite**

Jean-François NEYRAND rappelle que par décision du 2 décembre 2022 (délibération 2022-045 12) le conseil municipal avait décidé d'adhérer à la convention proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG42) pour une assistance aux personnels titulaires partant en retraite. La convention prévoit que le CDG ne fait payer sa prestation que quand elle est réalisée. Le recours au CDG pour un départ en retraite a été fait en 2023. Et il est très probable qu'une nouvelle demande sera formulée en 2026.

Le CDG 42 demande à ce que soit signé un avenant à la convention pour ajuster les tarifs des interventions qui seraient désormais les suivants.

❖ Réalisation complète d'un dossier de liquidation sans estimations préalable	250 €
❖ Réalisation complète d'un dossier de retraite progressive	200 €
❖ Réalisation complète d'un dossier de liquidation invalidité	250 €
❖ Réalisation complète d'un dossier de liquidation avec estimation préalable	125 €
❖ Réalisation complète d'un dossier d'estimation préalable	125 €
❖ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec	150 €
❖ Droit à l'information (cohortes)	75 €
❖ Compte individuel retraite pour mise à jour de la carrière	75 €
❖ La correction des anomalies remontant des DSN sur les comptes individuelles CNRACL des agents	50 €
❖ Les entretiens retraite individuels avec les agents au sein de la collectivité (vacation 3 heures pour 6 agents maximum)	500 €
❖ Les séances d'apprentissage / de pratique professionnelle / d'approfondissement des connaissances (en 1/2 journée ou journée complète) 300 € la 1/2 journée ou 500 € la journée	
❖ Réunion d'information à destination des actifs (1/2 journée)	200 €

**Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, accepte la signature de cet avenant et donne pouvoir au maire de le signer**

## **3) Point sur les différents dossiers en cours**

### **1) Restaurant scolaire**

Jean-François NEYRAND explique au conseil que la société API assure la restauration depuis le 5 janvier et pendant la durée de l'absence de la personne assurant la mission de cuisinière. Après un début un peu compliqué par une inondation dans la cuisine centrale de API, les choses se sont mises en place normalement. Une personne d'API est venue réexpliquer le

mode de travail le 9 janvier dernier au 4<sup>ème</sup> jour de la prestation, pour répondre aux questions et aider à ce que tout se passe pour le mieux. Le réchauffage est fait par Melisa. Aussi dispose-t-elle de moins de temps pour préparer les tables et faire du nettoyage. Le temps de travail de Ruben a été augmenté de façon à ce que l'organisation soit la plus fluide possible. Pendant l'absence d'Annie, le ménage de la mairie est fait par Ruben. Le temps de travail de Melisa a également été augmenté pour qu'elle ne soit pas trop contrainte face à ses responsabilités actuelles.

Jean Jacques BABE relève le professionnalisme de l'entreprise API.

Pascal GOUTTENOIRE demande le prix de revient du repas. Anne Laure LANGEVIN répond que le coût d'un repas est de 4.50 euros. A ce jour, il s'agit d'un surcoût pour la commune qui maintient le salaire d'Annie CHEVRET et simultanément paie le coût du repas. Jean-François NEYRAND précise que ceci permet de tester la fabrication externe des repas et que cette expérience pourra servir après le départ en retraite d'Annie, car il n'y aura alors plus de cumul des coûts.

- 2) Chauffage de l'école : Jean-François NEYRAND rappelle que la pompe à chaleur a été démontée début décembre et la nouvelle chaudière a été installée. Depuis cette installation, des pertes de pression sont constatées dans le réseau et elles tendent à s'augmenter. Il faut actuellement venir 2 fois par jour pour remettre le circuit en pression. L'entreprise installatrice, DARPIN, est venu constater le problème et s'orienter vers un changement du corps de chauffe de la chaudière. Jean François NEYRAND ajoute que comme l'ensemble des factures liées à l'extension de l'école ne sont pas encore réglées, nous ne pouvons pas demander le paiement des subventions.
- 3) Accès à l'école : Jean-Jacques BABE explique que les enseignantes et l'AFR ont demandé à ce que le portail donnant accès à l'extension soit électrifié et puisse s'ouvrir depuis l'intérieur de l'école. Les réservations de gaines électriques ont été prévues, mais il faudra transformer le portail. Des devis vont être demandés à Bertholon pour la partie électrique et Bastien Chaize pour la partie mécanique car ils sont déjà intervenus dans les travaux d'extension de l'école. Plusieurs conseillers relèvent qu'il serait préférable de mettre un système de visio. Jean-François NEYRAND ajoute qu'il faudra installer un panneau avec l'ensemble des financeurs dont la région.
- 4) Chauffage de la salle de basket : Jean-Jacques BABE rappelle que les travaux prévus en décembre sont retardés jusqu' à la fourniture des éléments des radiants par leur fabricant. Ces éléments ne sont pas en stocks chez le fabricant et leur fabrication a dû être mise en route pour une livraison en janvier 2026. Nous attendons des informations complémentaires.
- 5) Sécurisation de la circulation : Jean-Jacques BABE indique que SIGNATURE à qui les travaux de peinture au sol ont été commandés ne les a pas encore réalisés. L'hiver est peu propice à ces travaux car il faut que le sol soit sec. Mais nous allons essayer de les faire venir dès que possible pour achever le travail. Malgré les panneaux des semi-remorques continuent à traverser le bourg.. Il faudra sans doute prévoir dans l'arrêté une dérogation pour la desserte des entreprises à hauteur d'un maximum de 19 tonnes étant précisé que cette dérogation ne permet en aucun cas de passer de la route de Croizet à la route de Chirassimont ou à la Grande Rue et réciproquement ; un courrier sera fait aux entreprises pour leur demander d'informer leurs fournisseurs pour que les transporteurs choisissent la solution adaptée ; toutes les villes ont adopté ce type de règle et Fourneaux doit pouvoir aussi le faire. Jean-François NEYRAND indique que des dispositions spécifiques en cas de livraison particulière peuvent être prises. Pascal GOUTTENOIRE relève que beaucoup de livraisons sont désormais faites en semi-remorques et que l'impossibilité d'accès en semi remorque crée de vraies difficultés pour les entreprises comme pour les agriculteurs. Christian VILLAIN rappelle qu'il s'agit de voie étroite dans le bourg et que d'autres engins traversent le village également. Cumulé avec les problèmes de stationnement, le projet de chemin piétonnier, la route de Croizet reste

dangereuse. Christian VILLAIN ajoute que la Route Royale n'est pas très large pour une voie de déviation.

Bernard CHARMILLON demande si le radar pédagogique a été réparé. Jean Jacques BABE répond que la commune n'a pas encore eu le temps de s'en occuper.

#### 6) Séparatif chemin de la Crenille

Jean-François NEYRAND rappelle que le marché a été attribué à l'entreprise LMTP. L'ordre de service a été fait avec un début d'intervention prévue mi-février. Des réunions de chantier seront programmées avec les entreprises et la maîtrise d'œuvre ICA.

En parallèle des travaux de renforcement de la desserte électrique par ENEDIS vont être fait Route Royale à partir du carrefour avec la RD 38 et sur la route de Croizet. Une ligne sera aussi enterrée vers la salle de l'an 9 en remontant vers la Crenille (montée des Tisserands) avec un changement de transformateur. La simultanéité des travaux oblige à organiser une réunion de coordination avec l'ensemble des intervenants ENEDIS, CEGELEC, ICA, LMTP et la commune pour organiser les travaux. A l'occasion du renforcement des réseaux, Jean François NEYRAND a demandé si le branchement du nouveau quartier pouvait être prévu pour éviter de tirer une ligne depuis la route de Croizet. Il lui a été répondu que la meilleure solution serait de repartir du transformateur chemin de la Font qui a une capacité libre largement suffisante

### **4) Situation financière 2025 provisoire et 5) réflexions sur le budget 2026 et orientations proposées**

#### BUDGET GENERAL FONCTIONNEMENT

Jean-François NEYRAND explique que l'année 2025 s'est caractérisée par une stagnation des recettes fiscales et par une forte hausse des dépenses d'électricité et un montant relativement élevé de dépenses d'intérim liées à la nécessité de remplacer des personnels absents ; les maintiens de salaires et le surcoût de l'intérim entraînent une hausse des dépenses.

La stagnation des recettes de fiscalité provient d'une baisse des bases des résidences secondaires et des locaux vacants. Lors de la transformation d'une résidence secondaire en habitation principale, la commune perd la taxe d'habitation sur les résidences secondaires mais ne gagne pas de taxe d'habitation sur les résidences principales puisqu'elle a été supprimée. Il en va de même lorsqu'un logement vacant est réhabilité.

En 2025, la hausse annuelle des bases sur le foncier bâti a été compensée les baisses de recettes sur les résidences secondaires et les locaux vacants. Cette évolution combinée avec la tendance à la baisse des dotations d'Etat renforce l'analyse déjà faite d'une stagnation depuis 10 ans des principales recettes de la commune. Les dépenses étant naturellement en augmentation, notamment salaires et énergie, la question des recettes va se poser nécessairement dans les années prochaines.

L'une des voies à explorer peut-être l'analyse des bases pour corriger des anomalies : non prise en compte dans les bases de travaux réalisés dans le bâti ancien, et à l'inverse surclassement des maisons construites au début des années 80, les normes de confort de l'époque n'étant plus celles en vigueur aujourd'hui. Cet exercice long à réaliser, devrait améliorer les recettes et la justice fiscale.

Carole de la SALLE demande si le recensement peut servir à revoir ce travail. Jean-François NEYRAND précise qu'aucun lien ne peut avoir lieu entre le recensement et les impôts ; cela est interdit. Il ajoute que de manière générale les recettes sont limitées, les dotations baissent et les équipements du village (salle des fêtes et salle de basket, écoles, crèche, centre de loisirs) sont plutôt des équipements d'un bourg centre alors que Fourneaux a des recettes en lien avec sa population. Tous ces équipements contribuent largement à la vie du village et au maintien de commerces, mais il faut en supporter la charge.

En ce qui concerne les dépenses, la principale hausse est celle de l'électricité. Elle ne se manifeste pas par une augmentation de la consommation (108000 KWH contre 148000 KWH) mais par une

augmentation sérieuse des tarifs. Grâce aux marchés groupés, les tarifs de l'électricité n'avaient pas subi la hausse de l'énergie en 2021 2022, mais les nouveaux contrats désormais applicables ont été signés à des conditions de prix sensiblement plus élevées. Un rendez-vous avec SIEL sera pris pour avoir plus d'explications.

Le montant de la subvention à verser à l'AFR en 2025 au titre des garderies périscolaires a été nettement réduit.

#### BUDGET PRINCIPAL FOURNEAUX

Conseil du 16 janvier 2026

RECETTES	REALISE 2024	BUDGET 2025	ESQUISSE FIN 2025
ATTENUATION DE CHARGES	1 087	0	4 044
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE, ET VENTES	69 953	65 200	86 953
IMPOTS ET TAXES	342 339	334 385	324 370
DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATION	89 768	86 500	91 471
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6 483	6 000	4 872
PRODUITS FINANCIERS	5	0	5
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	1 305
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS/divers	0	0	0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>509 634</b>	<b>492 085</b>	<b>513 018</b>
<b>DEPENSES</b>			
CHARGES A CARACTERE GENERAL	160 100	163 600	180 156
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	216 913	241 650	222 471
ATTENUATION DE PRODUITS	2 989	1 600	2 749
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	62 634	66 960	58 442
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>442 636</b>	<b>473 810</b>	<b>463 817</b>
CHARGES FINANCIERES	10 872	20 000	16 806
CHARGES EXCEPTIONNELLES	200	150	105
DOTATION AUX PROVISIONS/amortissements	2 285	2 500	2 448
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>13 357</b>	<b>22 650</b>	<b>19 359</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>455 993</b>	<b>496 460</b>	<b>483 176</b>
<b>RECETTES -DEPENSES= EXCEDENT</b>	<b>53 641</b>	<b>-4 375</b>	<b>29 842</b>
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	63 852	57 493	57 493
<b>TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (avant affectation)</b>	<b>117 493</b>	<b>53 118</b>	<b>87 335</b>

En dépit de ces différents points, l'excédent d'exploitation s'établit à 29 842 euros. Il est trop faible puisqu'il est inférieur aux remboursements d'emprunts prévus.

Le budget 2026 pourrait être établi en prenant en compte les éléments suivants :

- maintien des recettes au niveau actuel sans changement du taux d'imposition et sans modification significative des dotations d'Etat
- maintien des dépenses d'énergie au niveau atteint en 2025 aucun élément ne permettant d'envisager une baisse en 2026
- maintien des charges de personnel à leur niveau actuel en prenant en compte les effectifs actuels
- fixation d'une subvention symbolique (1000 euros ?) pour l'AFR (garderies périscolaires) car l'examen des comptes 2024 montre que l'AFR a été très largement excédentaire ; si nous comblons les pertes, nous devons aussi pourvoir reprendre les excédents sous forme d'une diminution des versements à faire pour les années ultérieures.
- intégration dans le budget du passage de l'école Notre Dame de la Voisinée sous contrat d'association avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- augmentation des indemnités des élus pour prévoir le versement d'une indemnité au maire qui sera élu.

Le budget ainsi bâti sera un budget de continuité. Mais il est difficile à équilibrer. Le conseil élu en mars prochain pourra en modifier les caractéristiques s'il en a convenance.

## BUDGET GENERAL INVESTISSEMENT

Les comptes d'investissement sont très profondément marqués par l'extension de l'école dont les montants sont évidemment très supérieurs aux montants habituels des investissements de la commune.

L'essentiel des sommes dues au titre de l'extension a été payée. Il reste à payer en 2026 le solde du lot chauffage plomberie (Darphin), actuellement en attente de solution sur les pertes de pression de la chaudière, et un solde d'honoraires dus à HELAIR INGENIERIE et SOCOTEC pour leurs missions respectives de maîtrise d'œuvre et de contrôle.

Le paiement des subventions n'a pas été demandé car la totalité des règlements n'avait pas été faite en 2025. Restent donc à réaliser les montants des subventions DETR, Département, CAF et MSA pour sa moitié, un premier acompte ayant été versé par la MSA en 2025. La subvention Région (50 000 euros) annoncée par un courrier du Président de la Région n'était pas inscrite au budget. Elle n'est donc pas dans les restes à réaliser et sera inscrite dans le budget 2026 si ses modalités d'attribution sont clarifiées d'ici le vote du budget.

Les autres investissements de la commune en 2025 étaient la sécurisation de la circulation dans le bourg. Une partie du travail a été réalisée mais la société SIGNATURE à qui la peinture au sol a été commandée n'a pas réalisé le travail en 2025. Cette opération reste à réaliser en début 2026, de même que l'apposition de réflecteurs lumineux sur les ilots installés.

Le conseil avait également décidé de finaliser l'installation du réseau gaz pour le chauffage de la salle de basket. Cette installation n'a pas pu être faite en 2025 car les pièces nécessaires à la transformation des radiants ne pouvaient pas être livrées en 2025 et ne seront disponibles que dans le début de l'année 2026. Ces travaux engagés restent donc à réaliser.

### BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENTS 2025

Conseil du 16 janvier 2026

#### INVESTISSEMENTS

	REALISE 2024	RESTE A REALISER		BUDGET 2025		Reste à réaliser	Commentaires
		DEC 2024	Nouveau 2025	ye reste à réaliser	REALISE 2025		
Conseil du 16 janvier 2026							
<b>RECETTES</b>							
Solde exécution investissement reporté			60 000	60 000	60 000		
Affectation budgétaire N-1	70 000		59 118	59 118			
<b>Excédent budget investissements</b>	<b>0</b>				<b>0</b>		
Cession d'actif							
Taxe d'aménagement	8 561		1 000	1 000	1 561		
Fonds de compensation de TVA	6 365		7 000	30 000	12 589		
Subvention solidarité	7 000		7 000	7 000	7 000		Département: solidarité sur aire de jeux
Subvention amendes de police	19 624						
Subvention sur école sur travaux école				297 941	10 000	282 941	DETR, Dept42, CAF,MSA
Subvention région ALURA	9 000						
Subvention voirie	22 000						
Amortissements	2 285		2 500	2 500	2 448		
Emprunt	0	480 000	52 000	600 000	600 000		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>144 452</b>	<b>480 000</b>	<b>182 618</b>	<b>1 036 509</b>	<b>708 609</b>	<b>282 941</b>	
<b>DEPENSES</b>							
Voie	1 258	15 708	25 832	41 540	27 300	6 232	Aménagement circulation village
Tolbars/sanitaires restaurant scolaire							
Opération La Creuille	19 323	167 711	1 500	600	600		
Extension école	30 705	488 259	79 163	597 423	542 853	57 395	Solde Darphin Helair et SOCOTEC
Aire de jeux enfants	26 888						
Chauffage sol le n°9				35 000	0	15 000	Tiercé + JTCM dans la limite du budget
Maintenance SIE1 part investissement/eclairage public	745		800	800	0		
Travaux local container	21 091		0	0	0		
Informatique mairie	0		1 000	1 000	1 626		
Armoire positive restaurant scolaire		2 519,04		2 518	2 519		
Fonds de commerce				6 577	6 139		
Remboursement annuel emprunt LT	45 795		47 000	344 941	48 304		
<b>Excédent budget d'investissement à reporter</b>	<b>25 940</b>		<b>25 230</b>	<b>25 230</b>	<b>25 230</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>160 662</b>	<b>492 963</b>	<b>181 454</b>	<b>1 036 509</b>	<b>654 472</b>	<b>58 594</b>	
<b>Excédent budget d'investissement à reporter</b>	<b>-25 210</b>	<b>-4 163</b>		<b>0</b>	<b>54 128</b>	<b>224 347</b>	

En 2026, il faudra achever les opérations lancées en 2025 :

- extension de l'école : payer le solde des sommes dues après remise en ordre du chauffage, essayer d'obtenir le paiement des subventions et avec ce paiement rembourser les crédits de

préfinancement. L'excédent cumulé du budget d'investissement (réalisé 2025 et restes à réaliser) correspond aux subventions restant à recevoir ; elles ont été inscrites en recettes après leurs notifications mais comme elles ne sont pas payées, les montants correspondants ont été empruntés et figurent dans les recettes d'emprunts en 2025.

- sécurisation de la circulation dans le bourg : finir l'opération et prendre les arrêtés permettant de faire coïncider textes et panneaux. Il avait été prévu d'étudier la réfection d'une partie de la chaussée de la Route Royale. Par erreur, la date limite de demande de subvention a été dépassée. Il reste à prévoir l'investissement noté pour 2025, chemin du Château d'eau, qui n'a pas été inscrit au budget 2025, mais pour lequel une subvention a été attribué ; il est sans doute possible de demander au département une modification de la voirie à réparer si une autre voirie paraît plus urgente.
- réalisation des travaux de chauffage de la salle de l'an 9. Une petite somme complémentaire (environ 1 000 euros) sera à ajouter en 2026, le budget 2025 voté étant très légèrement inférieur au coût résultant des devis acceptés.
- Une subvention de solidarité a été attribuée en 2025 pour la réfection de la toiture du local du cantonnier et des locaux voisins : dépose de l'amiante et installation de bacacier. Que fait-on de ce projet qui sera à réaliser ?

Dans la préparation du budget 2026, alors que les dépenses de fonctionnement croissent beaucoup plus vite que les recettes, et après les investissements importants de 2025, il semble difficile de prévoir des opérations nouvelles.

Plus tardivement, un changement du mode de chauffage de la mairie sera à prévoir. Des devis sont en attente. Bernard CHARMILLON demande si des travaux urgents sont à prévoir pour l'église. Jean-François NEYRAND et Jean-Claude de HENNEZEL rappelle que la charpente sera à refaire plus tard ainsi que le chauffage.

## ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement du budget assainissement a été plus simple qu'initialement envisagé : la Roannaise de l'Eau avait annoncé qu'elle ne reverserait pas la surtaxe assainissement aux exploitants des réseaux d'eaux usées avant fin 2026 ou mi 2027. Malgré cette annonce, la Roannaise a reversé des sommes à la commune en 2025 ; ces sommes ajoutées aux versements de Suez au titre de la fin de sa mission procurent à la commune un montant de recettes de 39 000 euros contre 35 000 euros attendus.

Les charges sont globalement inférieures aux montants budgétés même si les dépenses d'entretien réparation de la station ont été importantes : changements de pompes liées aux arrivées importantes de sable et gravier dans les bassins.

L'excédent de fonctionnement reporté est élevé. Il sert de sécurité pour le cas où des travaux de réparation importants seraient à réaliser. Il permet également d'amortir les aléas de recettes possibles tant que la facturation par Roannaise de l'Eau de la surtaxe assainissement n'est pas stabilisée. Bernard CHARMILLON précise qu'il faudra vider les bacs et Jean-Claude de HENNEZEL constate que du sable est encore présent dans le bassin de relevage. Jean-François NEYRAND ajoute qu'il faudra prévoir une délibération l'année prochaine sur la nouvelle taxe de performance de l'eau. La commune risque de payer ce surplus alors qu'il devrait être répartie sur la population desservie par l'assainissement collectif.

.

	REALISE 2024	BUDGET 2025	REALISE 2025
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT RECETTES</b>			
conseil du 16 janvier 2026			
<i>Opérations d'ordre</i>			
777-Versement Amortissement Reprise Subvention	9 385	9 500	9 385
Bacettes Gestion Courante			
704-Travaux			
70611-Redevance Assainissement	32 705	35 000	39 917
758-Produits divers gestion courante			
7581- FCTVA	1 494	500	793
773-Produits exceptionnels (MDts annulés ex antérieur)			
7588- Remboursement assurance			
R002-Résultat reporté	101 826	101 460	101 460
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>145 411</b>	<b>146 460</b>	<b>151 555</b>
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT DEPENSES</b>			
<i>Charges à caractère général</i>			
6061-Eau, Electricité	3 856	7 000	5 318
615121 Entretien et réparations bâtiments publics	2 075	14 000	7 333
61523-Entretien et réparations réseaux	8 723	10 000	3 334
622-Honoraires	3 749	8 000	1 974
625-Frais postaux et téléphone	0		
618-Divers	156	200	
6156-Maintenance	282	300	0
Total	18 840	39 500	17 960
<i>Charges de personnel</i>			
6410-Rémunérations du personnel	3 130	4 000	3 140
6450- Charges	1 400	2 000	1 540
Total	4 530	6 000	4 680
R002-Résultat Reporté			
Virement à la section d'investissement (Budget)/Excédent (CA)		75 960	
<i>Opérations d'ordre</i>			
6813-Amortissement Travaux	20 610	25 000	20 859
<i>Charges financières</i>			
68111-Intérêts Prêts			
68112-ICNE			
<i>Charges exceptionnelles</i>			
673-Titres antérieurs annulés			
Total			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>43 951</b>	<b>146 460</b>	<b>43 499</b>
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	101 460	0	108 056

Il est proposé de reconduire recettes et dépenses en 2026 en prévoyant une ligne pour les intérêts sur les crédits souscrits en 2025 et qui seront tirés en 2026 pour financer l'opération de mise en séparatif des réseaux sous le chemin de la Crenille.

Les investissements de 2025 ont été très limités. Seule a été comptabilisée une facture d'avancement de la maîtrise d'œuvre par ICA. Les travaux de mise en séparatif des réseaux sont en reste à réaliser pour les montants engagés en 2025. Il faudra prévoir quelques travaux complémentaires dans le budget 2026 : étude de sol, contrôles des travaux réaliser.

#### INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT

conseil du 16 janvier 2026

RECETTES	REALISE 2024	BUDGET 2025	REALISE 2025	RESTE A REALISER 2025	Commentaires
R001-Solde d'exécution d'inv reporté					
R021-Virement de la section de fonctionnement en année N	66 586	77 811,43	77 811,43		
Opérations d'ordre-Amortissements Travaux					
<b>Total Amortissements</b>	<b>20 610</b>	<b>25 000,00</b>	<b>20 859,20</b>		
<i>Dotations</i>					
10222-FCTVA					
1068-AUTRES RESERVES			1 033,13		
<b>Total</b>					
<i>Subventions d'investissement</i>					
1313-Subvt Dépt		82 620,00		82 620,00	Subvention notifiée département séparatif La Crenille
1318-Subvt Agence Bassin					Subvention notifiée mais non prévue au budget 2025
<b>Total</b>					Report du montant inscrit au budget.
<i>Emprunt</i>					
23-Variation immo en cours arrondi		140 000,00		140 000,00	350 000 euros signés en décembre.
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>87 196</b>	<b>401 391</b>	<b>99 704</b>	<b>222 620</b>	
<b>DEPENSES</b>					
D001-Solde d'exécution d'inv reporté					
1391-Opérations d'ordre-Reprise Subvt	9 385	9 500,00	9 385,00		
2158-Travaux autres -Extension réseau		10 000,00			Travaux éventuels pour des raccordements autres que le nouveau quartier qui sera inscrit dans l'opération d'aménagement
1641-Capital Emprunts					
203-13-Etude Diagnostic Assain					
2315-13-Travaux étude diagnostic		366 712,00	1 682,40	272 291,54	séparatif la Crenille ITC ICA (solde 491 + LMP)
Arrondi					
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 385</b>	<b>386 212</b>	<b>11 067</b>	<b>272 292</b>	
Excédent/déficit d'investissement	77 811	15 179	88 536	-49 672	

En 2026, comme dit précédemment, il faut réaliser la mise en séparatif des réseaux sous le chemin de la Crenille et pour cela ajouter aux restes à réaliser une estimation du coût de l'étude de sol et des contrôles après réalisation. Il faut conserver une somme pour les investissements sur les réseaux, raccordement de logements notamment, et prévoir le système de dessablage d'entrée de station pour éviter la casse régulière des pompes de relevage.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, marque son accord avec les options présentées pour 2026

## 5) Subvention au CCAS

Jean-François NEYRAND rappelle que le repas pour les aînés aura lieu le 22 janvier 2026 au restaurant du Viaduc à SAINT SYMPHORIEN DE LAY. 68 personnes dont 55 de plus de 70 ans sont inscrites. Le prix estimé du coût pour le CCAS est de 1650 euros. Actuellement les finances ne permettent pas de régler la totalité des frais. Aussi est-il proposé d'accorder une subvention de 500 euros au CCAS avant le vote du budget 2026 afin de permettre au CCAS de régler la totalité des frais engagés.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 500 euros avant le vote du budget, dit que le montant de cette subvention sera inscrit dans le budget 2026 et autorise le maire à procéder sans attendre au versement de la subvention.

## 6) Questions diverses

### 1) Recensement

Jean-François NEYRAND rappelle que le recensement a débuté. Les questionnaires par internet sont à rendre avant le mardi 20 janvier 2026. Ce recensement est important car l'INSEE fait baisser régulièrement la population du village avec des conséquences sur les dotations d'Etat. Il faut que l'inventaire permette de refaire un point sur la réalité de la situation.

### 2) Bureau de la Copler

Jean-François NEYRAND a assisté au bureau de la Copler le 15 janvier 2026. Le budget général se clôture avec une érosion du résultat. Le budget propre est de nouveau en déficit ce qui va réduire l'excédent reporté au minimum recommandé. Aussi la proposition d'une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOEM) sera-t-elle soumise au Conseil communautaire. Christian VILLAIN et Carole de la SALLE indiquent que la collecte de ramassage des ordures ménagères pourrait probablement n'être faite qu'une fois par mois seulement car l'amélioration du tri a beaucoup diminué les besoins. Pascal GOUTTENOIRE ajoute que depuis la limite d'accès aux containers de la COR, les incivilités sont de plus en plus fréquentes le long des fossés

### 3) Vœux de la municipalité

La cérémonie a lieu le samedi 17 janvier à 11 heures.

### 4) Voirie

Pascal GOUTTENOIRE souligne l'efficacité du rebouchage des trous avec l'enrobé à froid dès leur formation. Il propose de le faire régulièrement. Jean-François NEYRAND souligne que des transports notamment agricoles ont été faits au moment du dégel et qu'ils ont accéléré la dégradation de certaines chaussées. Pascal GOUTTENOIRE précise qu'il faudrait sensibiliser la population aux barrières de dégel.

Pascal GOUTTENOIRE indique que d'importants trous se sont formés sur la partie plate du chemin des Berches le rendant difficilement praticables ; il ne comprend pas pourquoi le chemin se dégrade aussi vite.

Jean-François NEYRAND indique que Maxime RAQUIN a formulé une demande à la mairie pour faire un revêtement sur son trottoir devant chez lui. Il a proposé de faire les travaux et demande à la mairie de payer les fournitures pour un prix d'environ 1500 euros. Après discussion, le Conseil considère que le budget 2026 va être difficile à équilibrer et que quelque soit la qualité des travaux proposés, le coût est disproportionné par rapport aux

moyens financiers actuels de la commune et à la surface réalisée.

5) Risque de chute de sapins

Samuel PIOT rappelle que deux sapins secs en limite des terrains de E. CHOLLET et du terrain communal risquent de s'effondrer sur les lignes bordant l'Ancienne Route Nationale.

6) Panneau de stationnement interdit

Pascal GOUTTENOIRE demande si une commande de panneau peut être faite pour rappeler que la « place du Triangle Perdu » au bord du chemin des Horts est bien un domaine public. Jean-François NEYRAND et Jean-Jacques BABE indiquent qu'il n'y a pas de commande en cours pour le moment.

La séance est levée à 23h.

La séance est levée à 23h